

Conseil municipal

Changements en cascade

La nouvelle conseillère municipale d'Alternative régionale & communale (ARC), Jessica Haenni, a participé à sa première séance de l'Exécutif ce 19 janvier. Une arrivée qui a provoqué un effet domino dans la répartition des départements. A mi-législature, les deux élus libéraux-radicaux ont en effet émis le souhait de changer d'air.



Comme Jean Luc Berberat, Jessica Haenni a fait ses débuts politiques en tant qu'élue du peuple au sein du Conseil de ville de Saint-Imier.

Dirigé jusqu'au 31 décembre dernier par Jean Luc Berberat (ARC), démissionnaire, le Département de l'éducation et de la culture revient à Corentin Jeanneret (PLR) qui siège à l'Exécutif depuis deux ans, soit depuis le dernier renouvellement complet des autorités imériennes. Il prend ainsi la responsabilité des écoles, de la bibliothèque régionale et du musée. Il présidera la commission culturelle et siègera par ailleurs en tant que vice-président au sein des deux commissions de l'école primaire et de l'école secondaire.

Dans la foulée, Marcel Gilomen (PLR) a demandé à reprendre le Département de l'économie et du tourisme laissé vacant par son collègue de parti. Dans sa nouvelle fonction, il présidera la commission du même nom. Entré au Conseil municipal en mai 2018, il était jusqu'ici à la tête de l'urbanisme et de la mobilité.

De retour à Saint-Imier

Aucun autre désir de changement ne s'étant manifesté, Jessica Haenni hérite de la présidence de la commission de l'urbanisme et de la mobilité et, bien sûr, du département éponyme. Josika Iles (ARC) conserve l'équipement, Paula Tanner (ARC) l'action sociale et Olivier Zimmermann (PS) les bâtiments et les infrastructures sportives. La chancellerie, l'administration des finances, l'administration générale et la police restent sous la responsabilité du maire Patrick Tanner.

Après l'échec de la fusion des communes d'Erguël, quelques gros dossiers intercommunaux attendent Jessica Haenni. Elle devra aussi mener à terme dans un délai très court le projet d'extension de la desserte urbaine par les transports publics. Mais à bientôt 27 ans, cette économiste diplômée de la Haute école de gestion Arc, n'est pas une inconnue du microcosme politique imérien.

Première viennent-ensuite sur la liste socialiste lors des élections communales de novembre 2014, Jessica Haenni a siégé au Conseil de ville du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2018. Son départ de la localité l'a obligée à abandonner son mandat. De retour à Saint-Imier depuis un peu moins d'un an, elle n'aura pas attendu longtemps avant de renouer avec la politique.

Vingt ans de politique communale

A l'inverse, Jean Luc Berberat a mis fin à une carrière politique de plus de 20 ans. Après avoir fait ses premières armes au sein d'une commission municipale, il est entré au Conseil de ville sous l'étiquette d'Alliance jurassienne le 1^{er} mars 2001. Il a présidé le législatif en 2005. Après deux législatures et demie, il ne s'était pas représenté lors des élections de fin 2014. Son parti (ARC) ayant remporté plus de sièges au Conseil municipal qu'il ne proposait de candidats, il s'est finalement décidé à rejoindre l'exécutif.

Dans sa lettre de démission, Jean Luc Berberat a exprimé son regret de ne pas achever la législature en cours. Mais, « ayant perdu toute motivation et tout plaisir, déçu aussi de la tournure des événements et de la manière dont certains aujourd'hui font de la politique », il ne se voyait pas poursuivre sa fonction deux années supplémentaires.

A l'heure du passage de témoin, le maire Patrick Tanner a souligné le travail conséquent et constructif effectué par Jean Luc Berberat au cours des six années passées au Conseil municipal. Il a adressé les traditionnels mots de bienvenue à Jessica Haenni, tout en lui souhaitant de prendre beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. Il les a tous les deux chaleureusement remerciés de leur engagement passé et futur au service de la collectivité.

Huit bons sur 10 utilisés dans les commerces

Lancée par la Municipalité en automne, l'opération de soutien aux commerçants locaux et à la population de Saint-Imier a remporté un beau succès. Sur les 5'190 bons CIDE de 15 francs (77'850 francs) mis en circulation, 4'171 (62'565 francs) ont été utilisés dans les commerces de la localité entre le début du mois d'octobre et le 31 décembre dernier, soit huit bons sur 10.

Accès aux infrastructures en hiver **Gagner... ou perdre de précieuses minutes**



Lorsque l'hiver se montre généreux, l'or blanc peut vite constituer un problème en cas d'urgence ou d'entretien des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz. Il est particulièrement important d'éviter de fraiser, déposer ou pousser la neige devant et sur les armoires électriques, les hydrantes, les postes de détente de gaz ou les coffrets du télé-réseau de Diatel SA. Le parcage de véhicules devant ces installations est également à proscrire. En cas de problèmes, de précieuses minutes seront perdues pour dégager l'accès à ces équipements clés pour la sécurité de la localité. Le Conseil municipal remercie l'ensemble de la population de sa coopération.

(cha)

Saint-Imier, le 20 janvier 2021